



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1265

Lyon 2e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit du Ministère des Armées et relative à la mise à disposition d'un local pour l'opération Sentinelle au sein du Centre d'échanges de Lyon  
Perrache - EI 02056

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1265 - LYON 2E - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT, CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DU MINISTERE DES ARMEES ET RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR L'OPERATION SENTINELLE AU SEIN DU CENTRE D'ECHANGES DE LYON PERRACHE - EI 02056 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'Echanges de Perrache, situé cours Verdun à Lyon 2<sup>ème</sup>, appartient à la Métropole de Lyon. Par convention en date du 19 avril 1978, en cours de renouvellement, des locaux dépendant de ce site ont été affectés à la Ville de Lyon, dont l'un occupé par le Ministère des Armées dans le cadre de ses missions relatives à l'opération Sentinelle.

Décidée par le Président de la République française, l'opération Sentinelle vient renforcer la sécurité sur le territoire national en complément du plan Vigipirate. Elle est déployée par l'armée sur le territoire français au lendemain des attentats de janvier 2015, pour faire face à la menace terroriste et protéger les points sensibles. Celle-ci a été renforcée suite aux attaques du 13 novembre 2015.

Par convention en date du 11 mars 1999, la Ville de Lyon a autorisé la mise à disposition à titre gratuit desdits locaux d'une surface initiale de 30 m<sup>2</sup>, renouvelée par convention du 18 octobre 2016, afin de permettre à l'Armée d'effectuer des travaux de réhabilitation nécessaires à l'agrandissement et à la mise aux normes des locaux pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. Un avenant à la convention a été approuvé au conseil municipal du 18 novembre 2018 afin de régulariser la surface mise à disposition suite aux travaux, soit 80 m<sup>2</sup>.

La convention d'occupation temporaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 renouvelable une fois par tacite reconduction arrivant à son terme et le Ministère des Armées souhaitant le maintien de la mise à disposition des locaux à destination de l'opération Sentinelle, la Ville de Lyon a approuvé le principe de son renouvellement à titre gratuit, conformément à l'article L. 2125-1 du code général des collectivités territoriales, pour une durée de 6 mois, à compter de sa signature, et sans reconduction possible.

Pour votre information, le local en question sera repris en gestion directe par la Métropole suite au renouvellement de la convention d'affectation de 1978 suscitée.

La valeur locative annuelle est estimée à 5 253 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

**DELIBERE**

- 1- Le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal à titre gratuit - hormis les charges - établie entre la Ville de Lyon et le Ministère des Armées, concernant la mise à disposition de locaux situés au sein du Centre d'Echanges de Lyon Perrache à Lyon 2<sup>ème</sup>, est approuvé.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET